

AXA
Société Anonyme au capital de 4 787 524 091,46 euros
Siège social : 25, avenue Matignon - 75008 Paris
572 093 920 RCS Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les actionnaires d'AXA se sont réunis en Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) à la Salle Pleyel – 252 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant avis inséré le 25 mars 2026 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°36 et dans le journal d'annonces légales « Les Affiches Parisiennes », ainsi que par courriers adressés du 8 au 10 avril 2026 aux actionnaires inscrits au nominatif.

Observation est faite que l'avis préalable prévu à l'article R.225-73 du Code de commerce a été publié au BALO n° 25 du 27 février 2026.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. A cette feuille de présence sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote à distance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antoine Gosset-Grainville, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Monsieur le Président appelle auprès de lui comme scrutateurs les deux actionnaires présents et acceptant cette fonction, possédant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, à savoir :

- la société AXA Assurances IARD Mutuelle, représentée par Monsieur Philippe Guérand, et
- la société AXA Assurances Vie Mutuelle, représentée par Madame Sophie de Roux.

Le Bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume Borie.

Monsieur le Président indique que les Commissaires aux comptes, ERNST & YOUNG Audit et KPMG SA ont été convoqués conformément à la loi par lettre recommandée.

Est en outre constatée la présence de Messieurs Antoine Esquieu et Pierre Planchon, représentant KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire.

Monsieur le Président indique ensuite que sur la base des chiffres provisoires à l'ouverture de l'Assemblée, le quorum requis tant pour les assemblées ordinaires que pour les assemblées extraordinaires est largement atteint et que la présente Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

(...)

Après lecture par Monsieur Guillaume Borie d'un résumé des résolutions figurant à l'ordre du jour, celles-ci sont successivement mises aux voix.

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux d'AXA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, visées au 4 de l'article 39 dudit Code, ainsi que l'impôt supporté à raison de ces mêmes dépenses et charges, mentionnés dans le rapport du Conseil d'Administration sur ce projet de résolution.

Cette résolution est **adoptée** par :
1 791 587 435 voix pour
4 688 372 voix contre
1 746 571 abstentions.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés d'AXA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est **adoptée** par :
1 791 793 471 voix pour
4 467 168 voix contre
1 761 739 abstentions.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et fixation du dividende à 2,32 euros par action

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir constaté que :

- le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 7 820 000 483,64 euros ; et
- le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 augmenté du report à nouveau bénéficiaire antérieur d'un montant de 8 527 612 950,26 euros porte le bénéfice distribuable à la somme de 16 347 613 433,90 euros,

décide :

- de ne pas doter la réserve légale, conformément à l'article R.352-1-1 du Code des assurances qui dispense les sociétés anonymes soumises au régime prudentiel dit « Solvabilité II » du prélèvement annuel affecté à la formation de cette réserve ; et
- d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :
 - à la distribution d'un dividende pour un montant de 4 850 242 747,68 euros, et
 - au report à nouveau pour un montant de 11 497 370 686,22 euros.

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 2 090 621 874 actions composant le capital social au 31 décembre 2025, le montant global du dividende sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « report à nouveau » sera alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes et revenus distribués au titre des trois exercices précédents est rappelé ci-après :

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Dividende par action ^(a)	1,70 €	1,98 €	2,15 €
Montant total de la distribution ^(b)	3 787 322 563,40 €	4 370 136 669,36 €	4 628 714 426,65 €

(b) Compte tenu des ajustements en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport au nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre de l'exercice de référence.

Cette résolution est **adoptée** par : 1 796 787 255 voix pour
740 575 voix contre
494 548 abstentions.

Extrait certifié conforme,
Guillaume Borie
Secrétaire de l'Assemblée





KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

AXA S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

AXA S.A.

25, avenue Matignon 75008 PARIS

Société anonyme à Conseil d'administration
Siège social
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS60055
92066 Paris La Défense
Capital social : 5 497 100 €
775.726.417 RCS Nanterre

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre des réseaux KPMG constitués de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »)

ERNST & YOUNG Audit S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France
Siège social : 1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

AXA S.A.

25, avenue Matignon 75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société AXA S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.1.1 « Principes généraux » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incidence de l'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

(Se référer à la note 6.2.1.2 de l'annexe des comptes annuels).

Risque identifié : Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, s'élevant au 31 décembre 2025 à un montant net de M€ 64 162, représentent un poste significatif du bilan. Ces placements sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à la valeur de l'apport. A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition. Comme indiqué dans la note 6.2.1.2 de l'annexe des comptes annuels, la valeur d'inventaire d'un titre correspond à sa valeur d'utilité et est déterminée par l'entité soit en fonction des cours de Bourse, soit en fonction des capitaux propres (y compris plus-values latentes), soit en fonction des perspectives de la filiale. L'estimation de la valeur d'utilité de ces placements requiert l'exercice du jugement de l'entité quant aux choix des approches de valorisation retenues, et dans la détermination des données et hypothèses utilisées pour estimer les bénéfices attendus lorsque ces derniers sont pris en compte dans la valorisation. En particulier : • pour les activités « Vie », les modalités d'estimation de la valeur d'utilité ont évolué suite à la première application de la norme IFRS 17. La valeur d'utilité est déterminée à partir des fonds propres selon le référentiel IFRS, auxquels sont ajoutées la valeur des bénéfices futurs, estimée sur la base des marges sur services contractuels déterminées selon la norme IFRS 17, et la profitabilité des contrats futurs estimée sur la base de multiples de la valeur actualisée des profits attendus sur des contrats souscrits au cours d'une année ; • pour les activités « Dommages », la méthode d'estimation de la valeur d'utilité s'appuie sur des projections de	Notre réponse : Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à contrôler que l'estimation de ces valeurs, déterminée par l'entité, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation, des hypothèses retenues et des éléments chiffrés utilisés. Pour les activités « Vie », nous avons : • apprécié le caractère approprié de la méthodologie retenue par l'entité en reperformant le calcul réalisé ; • contrôlé la concordance entre les données des fonds propres, des marges sur services contractuels et de la profitabilité des contrats futurs utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité et celles utilisées dans les contributifs des filiales pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; • corroboré l'exactitude du calcul de la valeur d'utilité. Pour les autres activités « Dommages » notamment, à partir des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités établies par les directions opérationnelles, nous avons sur un échantillon de titres : • contrôlé la concordance entre les données historiques N-1 et les comptes audités ; • apprécié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes annuels ; • comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin
---	---

flux de trésorerie fondées sur le plan stratégique approuvé par la direction et actualisées selon un taux ajusté en fonction des risques. Au-delà de cette période et afin de déterminer une valeur terminale, les flux de trésorerie sont extrapolés en utilisant des taux de croissance à long terme jugés réalisables. • Compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions et au jugement appliqué par l'entité dans la détermination de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation constituait un point clé de l'audit.	d'apprécier la fiabilité des estimations de l'entité ; • corroboré l'exactitude du calcul de la valeur d'utilité ; • contrôlé que la valeur d'utilité résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes de l'annexe des comptes annuels.
--	--

Evaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance

(Se référer à la note 6.2.2.3 de l'annexe des comptes annuels)

Risque identifié	Notre réponse
------------------	---------------

Le montant des provisions pour sinistres s'élève à M€ 10 548 pour l'activité non-vie et à M€ 243 pour l'activité vie au 31 décembre 2025.

Comme indiqué dans la note 6.2.2.3 de l'annexe des comptes annuels, le montant des provisions pour sinistres correspond à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaire au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres non-vie et vie comprennent les provisions estimées dossier par dossier, de la coassurance et des acceptations de réassurance (y compris les frais de procédures). Elles sont établies sur la base des données transmises par les cédantes et complétées par des estimations actuarielles en fonction des statistiques historiques et des indications fournies par les souscripteurs.

Ces estimations, fondées sur la base des engagements de réassurance ou sur des bases statistiques et actuarielles, comportent des incertitudes importantes notamment dans les branches d'activité à déroulement long et exigent un degré important de jugement de la part de l'entité.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance constituait un point clé de l'audit.

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des provisions pour sinistres sur les contrats de réassurance, nous avons mis en œuvre l'approche d'audit suivante avec nos spécialistes en actuariat :

- nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par AXA S.A. aux normes comptables en vigueur et sa mise en œuvre ;
- nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles que nous avons jugé clés pour notre audit, liés :
 - à la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier ;
 - à la détermination du coût ultime des sinistres (hypothèses, jugements, données, méthodologies, respect des normes applicables), incluant la seconde opinion fournie par les équipes de gestion des risques sur le niveau des provisions techniques ;
 - aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur déversement en comptabilité.

Pour les traités avec mutualisation des risques sur lesquels AXA S.A. établit sa propre estimation :

- nous avons apprécié la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable, et du contexte économique et financier propre à AXA S.A. ;
- nous avons testé la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit

	pour corroborer le montant de ces provisions sur certaines catégories de risques d'assurance ; • nous avons notamment pour les branches d'activité où l'estimation des provisions pour sinistres présente un risque plus élevé d'incertitude et de jugement, contrôlé le dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par l'entité. Pour les autres traités, nous avons corroboré, par sondages, la réciprocité des données enregistrées dans les comptes annuels d'AXA S.A. avec celles des filiales cédantes. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes de l'annexe des comptes annuels.
--	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de



réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 22 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AXA S.A. par votre assemblée générale du 23 avril 2024 pour le cabinet KPMG S.A. et du 28 avril 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatrième année.

AXA S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris-La Défense, le 19 mars 2026

KPMG S.A.

Paris-La Défense, le 19 mars 2026

ERNST & YOUNG Audit

Pierre Planchon

Associé

Antoine Esquieu

Associé

Patrick Menard

Associé

Annexe III Comptes sociaux

1. Résultats financiers de la Société

1.1. Résultat

Le résultat net de l'exercice d'AXA SA après impôt clos le 31 décembre 2025 représente un bénéfice de 7 820 millions d'euros contre 5 135 millions d'euros en 2024. Cette hausse de 2 685 millions d'euros s'explique par la variation des trois composantes du résultat détaillées ci-après :

- **Le résultat technique de l'assurance non-vie**, hors résultat net des placements, représente un bénéfice de 424 millions d'euros en 2025 contre 393 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 31 millions d'euros liée à une faible charge de sinistres.
- **Le résultat technique de l'assurance vie**, hors résultat net des placements, représente une perte de 12 millions d'euros contre un bénéfice de 10 millions d'euros en 2024 suite à une révision des paramètres de calcul des provisions techniques.
- **Le résultat non technique** incluant le résultat net des placements, s'élève à 7 408 millions d'euros contre 4 732 millions d'euros en 2024, soit une amélioration de 2 676 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par :
 - Le produit net des placements, 8 101 millions d'euros contre 5 694 millions d'euros pour 2024, qui enregistre une hausse de 2 407 millions d'euros :
 - 1 638 millions d'euros d'augmentation de plus-values sur cession de titres, dont 1 656 millions liées à la vente d'AXA Investment Managers ("AXA IM") en 2025,
 - 416 millions d'euros d'augmentation des revenus des titres de participation qui s'élèvent à 7 193 millions d'euros,
 - 226 millions d'euros de baisse de provisions sur titres de participations,
 - 185 millions de réduction de la charge financière liés notamment à une variation de provision sur swaps de taux de 123 millions d'euros.
 - Le résultat des autres produits et autres charges non techniques reste déficitaire à 816 millions d'euros contre une perte de 818 millions d'euros en 2024.
 - L'impôt sur les sociétés est un produit de 187 millions pour l'exercice 2025 contre une charge de 102 millions pour l'exercice 2024 du fait notamment, d'une moindre dotation pour 109 millions d'euros à la provision pour risque de reversement d'impôt aux filiales françaises intégrées fiscalement et d'une provision de 101 millions d'euros au titre de la nouvelle taxe OCDE "Pilier 2" en 2024.

1.2. Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2025 s'élève à 91 600 millions d'euros contre 89 385 millions d'euros au 31 décembre 2024.

1.2.1. Actif

Les actifs incorporels d'un montant de 308 millions d'euros sont constitutifs de la marque AXA.

Les placements atteignent 75 295 millions d'euros contre 74 689 millions d'euros en 2024 et enregistrent une progression de 606 millions d'euros s'expliquant principalement par les variations dans les composantes suivantes :

- **les terrains et constructions** pour 221 millions d'euros représentent les investissements dans des fonds et des sociétés immobilières, en augmentation de 31 millions.
- **les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation** sont portés à 64 162 millions d'euros contre 65 554 millions d'euros fin 2024, soit une baisse de 1 391 millions d'euros liée à 1 753 millions d'euros due à la cession d'AXA IM, diminuée de l'investissement dans l'assureur Italien Prima pour 116 millions, le solde étant principalement représentatif des capitalisations opérées auprès des filiales.
- **les autres placements** s'élèvent à 5 730 millions d'euros contre 5 058 millions d'euros en 2024 et sont essentiellement constitués de portefeuilles obligataires.
- **les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes** cédées à AXA SA s'élèvent à 5 182 millions d'euros contre 3 887 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 1 295 millions d'euros suite au renouvellement des traités de réassurance dommages en quote-part.

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques est de 4 728 millions d'euros dont 4 401 millions d'euros au titre des provisions techniques non-vie rétrocédées aux réassureurs externes ou internes au Groupe AXA.

Les créances s'élèvent à 1 629 millions d'euros et comprennent principalement les créances vis-à-vis des contreparties techniques de réassurance pour 1 191 millions d'euros qui sont à rapprocher au passif des dettes nées d'opérations de réassurance de 1 298 millions d'euros. Le solde net, un passif en 2025 de 107 millions d'euros contre un passif de 95 millions d'euros en 2024 reflète les résultats positifs en rétrocession à reverser aux entités du Groupe.

Les comptes courants bancaires s'élèvent à 3 602 millions d'euros en 2025 contre 1 873 millions d'euros en 2024 soit une progression de 1 729 millions d'euros dont 2 466 millions de dividendes perçus des filiales nets du dividende versé.

Les actions propres atteignent 1 311 millions d'euros et représentent 35,2 millions de titres AXA acquis par la Société (i) pour honorer ses obligations de livraison de plans de rémunération en actions et (ii) éliminer les effets dilutifs de l'augmentation de capital réservée aux salariés et ceux induits par la cession d'AXA IM.

Les comptes de régularisation actif s'élèvent à 4 725 millions d'euros dont 3 476 millions d'euros au titre des pertes de change nettes reportées compte tenu des principes de la comptabilité statutaire de couverture qui sont plus que compensées par des gains latents sur les titres de participations. Ce poste reflète également principalement les pertes latentes sur créances et dettes libellées en devises sous les effets de leur réévaluation au cours de conversion à la date de clôture ainsi que l'ajustement défavorable de la juste valeur des dérivés.

1.2.2. Passif

Les capitaux propres avant résultat de la période et après distribution du résultat de l'exercice précédent s'élèvent à 30 159 millions d'euros, en baisse de 4 477 millions d'euros dont 5 419 millions d'euros dus aux réductions de capital liées au programme de rachat d'actions, parmi lesquelles 3,1 milliards d'euros liés aux rachats et annulations de titres dans le cadre de la convention de rachat de 3,8 milliards d'euros maximum afin de pallier la dilution de résultat induite par la cession d'AXA IM. Les augmentations de capitaux propres s'élèvent à 435 millions d'euros dont 411 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés et 24 millions d'euros de levées d'options de souscription d'actions.

Les passifs subordonnés correspondent aux dettes subordonnées qui s'élèvent à 16 858 millions d'euros contre 15 650 millions d'euros en 2024, en augmentation de 1 208 millions d'euros compte tenu de l'émission de dettes subordonnées pour 3 500 millions d'euros, compensée en partie (i) par les remboursements de 1 871 millions d'euros opérés au cours de la période (ii) ainsi qu'un effet de change négatif de 375 millions d'euros.

Les provisions techniques brutes totalisent 11 231 millions d'euros à la fin de l'exercice 2025 contre 10 448 millions d'euros en 2024, et comprennent les provisions techniques non-vie pour 10 710 millions d'euros, en augmentation de 814 millions d'euros du fait notamment du renouvellement des traités de réassurance dommages en quote-part combiné à un règlement de sinistres sur antérieur.

Les autres provisions non techniques atteignent 1 577 millions d'euros à la fin de l'exercice 2025 contre 1 443 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 134 millions d'euros. Elles comprennent essentiellement 1 166 millions d'euros couvrant le risque de reversement d'impôt envers les filiales du Groupe dans le cadre du régime français d'intégration fiscale et 90 millions d'euros de provision pour moins-values latentes sur dérivés de change.

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires s'élèvent à 962 millions d'euros, en baisse de 213 millions d'euros liée à la diminution des provisions de sinistres cédées pour lesquelles ces contreparties doivent déposer.

Les autres dettes sont portées à 21 182 millions d'euros contre 19 702 millions d'euros en 2024 et regroupent :

- **les dettes nées d'opérations de réassurance** à hauteur de 1 298 millions d'euros,
- **les emprunts obligataires** souscrits auprès des entités du Groupe à hauteur de 3 188 millions d'euros,
- **les dettes envers des établissements de crédit** représentent un engagement au titre d'un refinancement d'actifs financiers pour 302 millions d'euros,
- **Les dettes diverses** comprennent :
 - **les dettes financières vis-à-vis des entités du Groupe** pour 12 360 millions d'euros,
 - **les dettes seniors** à hauteur de 2 850 millions d'euros, ainsi que 506 millions d'euros de **billets de trésorerie**,
 - **les autres dettes diverses** pour 679 millions d'euros.

Les comptes de régularisation passif totalisent 1 811 millions d'euros contre 1 196 millions d'euros en 2024 et enregistrent principalement (i) 602 millions d'euros d'écarts de conversion passif, (ii) 455 millions d'euros d'intérêts courus non échus, (iii) 468 millions d'euros de comptes de régularisation d'instruments dérivés dont 24 millions d'euros pour les primes encaissées sur options et (iv) 267 millions d'euros liés aux comptes de régularisation techniques de réassurance.

1.3. Autres informations

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, l'information relative aux rémunérations, avantages et engagements de toutes natures concernant les mandataires sociaux figure en Partie 3, Section 3.5 - Rémunération et participation des dirigeants dans le capital de la Société du présent rapport.

1.4. Les délais de règlement

Conformément aux dispositions en vigueur selon l'article L.441-6-1 et D.441-6 du Code de commerce, les sociétés communiquent sur leurs délais de règlement.

En application de la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats de réassurance.

Article D.441-4 I.-1° : Factures reçues durant l'exercice et non réglées à la date de clôture dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce)							Article D.441-4 I.-2° : Factures émises durant l'exercice et non réglées à la date de clôture dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce)						
Tranche de retard de paiement							Tranche de retard de paiement						
0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	0	2	1	3	3	9	61	33	6	8	63	110	
Montant total TTC des factures concernées (en euros)	-	25 914	196	11 611	22 674	60 395	31 446 150	6 290 741	876 672	2 832 992	9 153 130	19 153 535	
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice (en euros)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	-	-	-	-	-	-	
Pourcentage des facturations TTC de l'exercice	-	-	-	-	-	-	9,01%	1,80%	0,25%	0,81%	2,62%	5,49%	
(B) Facture exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Montant total TTC des factures exclues (en euros)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
(C) Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :		30 jours suivant la date d'émission de la facture				Délais contractuels :		30 jours suivant la date d'émission de la facture				
	Délais légaux :		30 jours suivant la date d'émission de la facture				Délais légaux :		30 jours suivant la date d'émission de la facture				

1.5. Prise de participations

En 2025, la Société n'a acquis aucune participation au sens de l'article L.233-6 du Code de commerce.

2. Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2025
1 – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	5 545 392	5 385 555	5 198 732	5 071 887	4 787 524
b) Nombre d'actions émises <i>(en milliers)</i>	2 421 569	2 351 771	2 270 189	2 214 798	2 090 622
c) Nombre d'obligations convertibles en actions <i>(en milliers)</i>	-	-	-	-	-
2 – Résultat global des opérations effectives <i>(en milliers d'euros)</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes ^(a)	3 672 261	5 933 866	6 719 400	9 786 883	10 242 033
b) Bénéfice courant avant impôts, amortissements et provisions	2 238 714	3 311 191	5 164 183	6 217 454	8 003 396
c) Impôt sur les bénéfices	664 513	335 624	396 092	(101 801)	186 795
d) Bénéfice après impôts et dotations aux amortissements et provisions	2 819 328	2 808 812	5 828 368	5 135 061	7 820 000
e) Montant distribué ^{(b) (c)}	3 729 216	3 998 011	4 494 974	4 761 815	4 850 243
3 – Résultat des opérations réduit à une seule action <i>(en euros)</i>					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	0,94	1,56	2,50	2,76	3,92
b) Bénéfice après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,16	1,19	2,57	2,32	3,74
c) Dividende attribué à chaque action ^(d)	1,54	1,70	1,98	2,15	2,32

(a) Le chiffre d'affaires reporté avant 2022 ne concerne que l'activité de holding (dividendes). À compter de 2022, le chiffre d'affaires ne retient que les primes brutes de réassurance. Depuis 2022, les dividendes sont désormais enregistrés en revenus de placements.

(b) Le montant total des dividendes mentionné correspond au nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre de l'exercice de référence.

(c) Les dividendes effectivement distribués, déduction faite des titres auto-détenus au moment de la distribution, s'élèvent à 3 539 172 milliers d'euros au 31 décembre 2021, 3 787 323 milliers d'euros au 31 décembre 2022, 4 370 137 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et 4 628 714 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

(d) Le dividende proposé au 31 décembre 2025 est basé sur un nombre d'actions existantes de 2 090 621 874 et soumis à l'Assemblée Générale du 30 avril 2026.

3. Bilan

3.1. Actif

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs incorporels	307 933	311 495
Terrains et Constructions	220 667	189 550
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	64 162 324	65 553 813
Autres Placements	5 730 199	5 058 291
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	5 182 095	3 887 446
Placements	75 295 284	74 689 100
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	120 183	105 609
Provisions d'assurances vie	-	-
Provisions pour sinistres (vie)	144 651	175 637
Provisions pour sinistres (non-vie)	4 289 764	4 870 052
Provisions participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
Provisions participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	-	-
Provisions d'égalsation	-	-
Autres provisions techniques (vie)	182 195	182 890
Autres provisions techniques (non-vie)	(8 777)	(12 964)
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	4 728 016	5 321 224
Créances nées d'opérations de réassurance	1 191 480	1 336 248
Créances diverses	437 301	299 425
Capital appelé non versé	-	-
Créances	1 628 781	1 635 674
Actifs corporels d'exploitation	954	954
Comptes courants bancaires	3 602 051	1 873 479
Actions propres	1 311 164	1 246 209
Autres actifs	4 914 169	3 120 643
Intérêts et loyers acquis non échus	104 164	92 288
Frais d'acquisition reportés	-	-
Autres comptes de régularisation	4 621 304	4 214 203
Comptes de régularisation – actif	4 725 467	4 306 491
TOTAL DE L'ACTIF	91 599 651	89 384 627

3.2. Passif

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital social	4 787 524	5 071 887
Primes liées au capital	12 517 400	15 507 792
Réserve de réévaluation	6	6
Autres réserves	4 326 017	6 035 048
Report à nouveau	8 527 613	8 021 266
Résultat de l'exercice	7 820 000	5 135 061
Capitaux propres	37 978 559	39 771 060
Passifs subordonnés	16 858 281	15 650 361
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	163 093	132 888
Provisions d'assurance vie	-	-
Provisions pour sinistres (vie)	242 568	272 269
Provisions pour sinistres (non-vie)	10 547 542	9 763 906
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	-	-
Provisions pour égalisation	-	-
Autres provisions techniques (vie)	277 378	278 444
Autres provisions techniques (non-vie)	-	-
Provisions techniques brutes	11 230 581	10 447 507
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
Autres provisions non techniques	1 576 876	1 443 000
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires	961 691	1 174 600
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 298 019	1 431 722
Emprunts obligataires	3 187 965	2 786 975
Dettes envers des établissements de crédit	302 256	175 390
Dettes diverses	16 394 243	15 308 270
Autres dettes	21 182 484	19 702 358
Comptes de régularisation – passif	1 811 179	1 195 740
TOTAL DU PASSIF	91 599 651	89 384 627

4. Compte de résultat

4.1. Compte de résultat technique non-vie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes au 31 décembre 2025	Opérations nettes au 31 décembre 2024
Primes	10 132 558	(2 063 379)	8 069 180	7 670 130
Variation des primes non acquise et risques en cours	(36 968)	21 337	(15 631)	8 270
Primes acquises	10 095 590	(2 042 041)	8 053 549	7 678 400
Produits des placements alloués	1 147 942	-	1 147 942	625 139
Autres produits techniques	4 292	-	4 292	167
Prestations et frais payés	(4 522 095)	848 188	(3 673 906)	(3 581 035)
Charges des provisions pour sinistres	(939 459)	(474 701)	(1 414 159)	(1 429 625)
Charges des sinistres	(5 461 553)	373 488	(5 088 065)	(5 010 661)
Produits (charges) des autres provisions techniques	-	-	-	-
Participation aux résultats	(592)	592	1	(1)
Frais d'acquisition	(2 793 233)	-	(2 793 233)	(2 496 359)
Frais d'administration	(13 133)	-	(13 133)	(16 405)
Commissions reçues de la réassurance	-	267 682	267 682	250 583
Frais d'acquisition et d'administration	(2 806 366)	267 682	(2 538 685)	(2 262 181)
Autres charges techniques	(7 080)	-	(7 080)	(12 519)
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	2 972 233	(1 400 280)	1 571 954	1 018 344

4.2. Compte de résultat technique vie

(En milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes au 31 décembre 2025	Opérations nettes au 31 décembre 2024
Primes	109 475	(75 704)	33 771	24 600
Revenus des placements	34 179	-	34 179	32 004
Autres produits des placements	1 516	-	1 516	574
Profits provenant de la réalisation des placements	7 950	-	7 950	830
Produit des placements	43 645	-	43 645	33 407
Autres produits techniques	-	-	-	807
Prestations et frais payés	(66 796)	40 663	(26 133)	(9 469)
Charges des provisions pour sinistres	16 127	(21 047)	(4 920)	278
Charges des sinistres	(50 669)	19 616	(31 053)	(9 192)
Produits (charges) des autres provisions techniques	(23 269)	15 540	(7 730)	2 314
Participation aux résultats	(9 611)	5 562	(4 049)	(4 110)
Frais d'acquisition	(5 327)	-	(5 327)	(3 581)
Frais d'administration	(1 721)	-	(1 721)	(1 875)
Commissions reçues de la réassurance	-	4 778	4 778	2 027
Frais d'acquisition et d'administration	(7 048)	4 778	(2 270)	(3 429)
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	(6 273)	-	(6 273)	(6 803)
Autres charges des placements	(2 222)	-	(2 222)	(2 244)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(18)	-	(18)	(11)
Charges des placements	(8 512)	-	(8 512)	(9 058)
Autres charges techniques	(594)	-	(594)	(986)
Produits des placements transférés	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	53 415	(30 208)	23 208	34 355

4.3. Compte de résultat non technique

(En milliers d'euros)

	Opérations nettes au 31 décembre 2025	Opérations nettes au 31 décembre 2024
Résultat technique de l'assurance non-vie	1 571 954	1 018 344
Résultat technique de l'assurance vie	23 208	34 355
Revenus des placements	7 846 942	7 451 952
Autres produits des placements	348 066	133 608
Profits provenant de la réalisation des placements	1 825 218	193 277
Produits des placements	10 020 226	7 778 837
Produits des placements alloués	-	-
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	(1 440 149)	(1 583 979)
Autres charges des placements	(510 075)	(522 494)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(4 098)	(2 647)
Charges des placements	(1 954 322)	(2 109 121)
Produits des placements transférés	(1 147 942)	(625 139)
Autres produits non techniques	236 035	270 382
Autres charges non techniques	(1 052 179)	(1 088 702)
Produits exceptionnels	14 209	1 267
Charges exceptionnelles	(77 983)	(43 360)
Résultat exceptionnel	(63 775)	(42 093)
Participation des salariés	-	-
Impôt sur les bénéfices	186 795	(101 801)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7 820 000	5 135 061

5. Engagements hors Bilan

	31 décembre 2025			31 décembre 2024
	Entreprises liées	Autres	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Engagements reçus	32 685	9 934 781	9 967 467	9 646 073
Lettres de crédits et dépôts	-	464 002	464 002	284 489
Facilités de crédit (autorisées et non tirées)	-	7 737 012	7 737 012	8 216 738
Engagements de rachat de titres et d'obligations	-	731 230	731 230	375 676
Titres nantis par les réassureurs au profit d'AXA SA	16 548	1 002 538	1 019 085	757 059
Autres engagements	16 138	-	16 138	12 111
Engagements donnés	2 999 857	6 513 326	9 513 183	8 890 473
Facilités de crédit (autorisées et non tirées)	343 584	9 249	352 832	587 093
Avals, cautions et garanties	1 799 693	4 663 545	6 463 238	6 077 125
Titres donnés en nantissement au profit des cédantes	5 969	15 469	21 439	19 198
Engagements sur actifs financiers non appelés	-	1 039 499	1 039 499	579 851
Autres engagements	850 611	785 565	1 636 176	1 627 205
Encours d'instruments dérivés (notionnel)	924 611	36 056 183	36 980 794	25 355 012
Swaps	924 611	17 844 685	18 769 296	16 615 987
Asset Swaps de taux (notionnel)	-	15 056	15 056	15 056
Credit Default Swap (CDS)	-	227 899	227 899	235 669
Swaps de taux	-	5 429 695	5 429 695	6 481 686
Swaps de devises	924 611	4 210 638	5 135 249	4 948 490
Swaps de change	-	7 961 398	7 961 398	4 935 086
Options	-	17 596 474	17 596 474	8 618 398
Options de change	-	4 252 974	4 252 974	8 618 398
Options sur index	-	1 141 618	1 141 618	-
Options sur swap	-	10 000 000	10 000 000	-
Autres options	-	2 201 882	2 201 882	-
Opérations à termes	-	615 024	615 024	120 627
Change à terme de devises	-	193 100	193 100	120 627
Vente à terme sur le marché actions	-	421 924	421 924	-

6. Annexe aux comptes sociaux

Le résultat net de l'exercice d'AXA SA après impôt clos le 31 décembre 2025 représente un bénéfice de 7 820 millions d'euros contre 5 135 millions d'euros en 2024.

6.1. Principes, Règles et Méthodes Comptables

6.1.1 Principes généraux

Les comptes annuels d'AXA SA sont établis conformément aux dispositions de nature comptable regroupées au titre IV du livre III du Code des assurances et au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Pour les aspects non traités par ce dernier règlement, l'application à partir de l'exercice comptable 2025, des dispositions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, amendement le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels.

6.1.2. Principes de présentation des états financiers

Aucun autre changement de méthode ni de présentation n'a été effectué durant l'exercice 2025.

6.1.2.1. Comptes de résultat non-vie et vie

En application de l'article 410-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre, les activités non-vie dans le compte de résultat non-vie comprennent la réassurance de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.

6.1.2.2. Affectation des charges par destination

Les frais généraux de l'activité de réassurance, après avoir été préalablement comptabilisés par nature aux comptes de la classe 9, sont soldés pour être répartis conformément à la réglementation comptable, aux comptes de charges par destination et dans les comptes de résultat technique non-vie et vie.

Deux cas sont prévus :

- soit la charge est directement affectable à une destination ;
- soit la charge ne peut être affectée directement et des clés de répartition sont utilisées.

Les clés de répartition des frais généraux sont mises à jour tous les ans permettant une affectation dans des destinations définies par le plan comptable des assurances : frais d'acquisition, frais de règlement sinistres, frais d'administration, frais de gestion des placements et autres charges techniques.

Les charges liées à l'activité de *holding* sont individualisées et affectées en totalité de manière univoque et sans application de clé de répartition en charges non techniques.

6.1.2.3. Produits et charges de placement

Le produit net des placements relatif au portefeuille d'actifs couvrant les opérations de *holding* et de réassurance est enregistré en détail dans le compte de résultat non technique.

Selon les règles précisées à l'article 337-11 du règlement ANC 2015-11, les produits nets de placements sont répartis entre le résultat technique et le résultat non technique, en fonction du poids relatifs des capitaux propres et des provisions techniques. Une quote-part du résultat financier revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique (non-vie et vie), au *prorata* des provisions techniques et des fonds propres.

6.1.2.4. Traitement des opérations en devises

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances, les opérations en devises réalisées par la Société sont comptabilisées dans leurs monnaies d'origine. Ces opérations font l'objet d'une conversion en euro aux derniers cours connus à la date de l'inventaire.

La Société applique les règles relatives au traitement comptable des opérations en devises des entreprises régies par le Code des assurances en conformité avec le règlement ANC 2015-11.

Change sur position au bilan s'appliquant aux créances et dettes libellées en devises

À chaque clôture, les éléments en devises figurant au bilan doivent être convertis en euro en ventilant les opérations de la façon suivante :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite structurelle, principalement les titres de participation ainsi que le financement en devises de ces titres ;
- les opérations générant une position de change dite opérationnelle concernant les autres opérations en devises.

Les différences de conversion sont évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture. Les écarts de conversion sur les positions de change structurelles sont constatés au bilan tandis que les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change.

Change sur positions hors bilan s'appliquant aux instruments dérivés

Les écarts entre les positions de change hors bilan des instruments dérivés et les comptes de contre-valeur correspondants représentent des gains ou pertes latents de change. Ils sont enregistrés au bilan, dans un compte « écarts de conversion » en contrepartie du compte « Compte de régularisation lié aux instruments dérivés », en fonction de la stratégie sous-jacente.

Le traitement du compte « écart de conversion » vise à respecter la symétrie de traitement avec celui des écarts de change sur les éléments sous-jacents :

- lorsque les instruments dérivés sont liés à un élément structurel, le compte « écarts de conversion » est maintenu au bilan jusqu'à la date de réalisation de l'élément structurel ;
- lorsque les instruments dérivés entrent dans le cadre d'une stratégie d'investissement, le compte « écarts de conversion » est maintenu au bilan jusqu'à la date de l'investissement ;
- lorsque les instruments dérivés sont liés à un élément opérationnel, dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement ou de rendement, ou que les instruments dérivés sont liés à une dette financière non structurelle, le compte « écarts de conversion » est soldé par résultat.

Les différences d'intérêts relatifs aux opérations de change à terme, ou reports-dépôts, sont enregistrées de manière échelonnée sur la durée effective de l'opération couverte.

6.1.2.5. Engagements sociaux

Dans le cadre de l'actualisation des engagements sociaux, il a été procédé à l'évaluation des provisions supplémentaires à constituer en vue de couvrir les engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies conformément à la recommandation ANC n° 2013-02. La méthode 1 définie par cette recommandation a été appliquée : le coût des services passés est étalé en résultat sur la durée d'acquisition des droits et le rendement attendu des actifs est retenu dans le cadre de la charge de la période. La provision totale au bilan est portée à 5,5 millions d'euros à la fin de l'exercice 2025, incluant une dotation de l'exercice de 0,7 millions d'euros.

6.2. Présentation des comptes

6.2.1. Bilan - actif

6.2.1.1. Actifs incorporels

Les actifs incorporels représentent la marque AXA.

6.2.1.2. Placements

Les placements comprennent les terrains et constructions, les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation, les autres placements ainsi que les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes.

Terrains et constructions

Ils représentent les investissements dans des fonds et des sociétés immobilières.

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

• Les entreprises liées

Entreprises françaises ou étrangères remplissant les conditions prévues par les articles L.233-16 et L.233-18 du Code de commerce pour être incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel appartient, par intégration globale, l'entreprise d'assurance ou de réassurance en application des mêmes dispositions, à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance ou de réassurance qui peuvent être laissées en dehors de la consolidation en application du 1° ou du 2° du II de l'article L.233-19 du Code de commerce.

• Les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Entreprises autres que les entreprises liées, dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983 ; pour l'application de cette disposition et conformément à l'article L.233-2 du Code de commerce, sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital.

Ces placements sont initialement évalués au coût d'acquisition ou à la valeur de l'apport. À la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur recouvrable, et la plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan.

La valeur recouvrable d'un actif financier est égale à la plus élevée des deux valeurs suivantes : sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité (composée de l'actif net (excluant les actifs incorporels nets d'impôt et les dettes subordonnées) et de la valeur attribuée aux bénéfices futurs attendus des affaires existantes et nouvelles). Elle est établie en utilisant des approches de valorisation basées sur des paramètres tels que les indicateurs de marché, la valeur de marché des actifs et des passifs, et les profits futurs d'exploitation estimés sur la base d'hypothèses opérationnelles et économiques, afin de détecter toute éventuelle évolution défavorable qui pourrait conduire à déprécier l'actif financier.

Pour les activités « Vie », la valeur recouvrable est d'abord évaluée selon une approche sans risque (conforme à la juste valeur) puis sur la base d'hypothèses de marché alignées sur une évaluation « *Real World* » (valeur d'utilité), lorsque la valeur recouvrable déterminée selon une approche sans risque est inférieure à la valeur au bilan.

Pour les activités « Dommages », la méthode de la valeur d'utilité s'appuie sur des projections de flux de trésorerie fondées sur le plan stratégique approuvé par la Direction et actualisées selon un taux ajusté en fonction des risques. Les flux de trésorerie sont extrapolés en utilisant des taux de croissance à long terme jugés réalisables afin de déterminer une valeur terminale.

En application de l'article 242-2 du règlement ANC 2015-11, les opérations portant sur des titres de participation structurels en devises sont considérées comme des opérations en euros et sont figées en euros au cours de change historique et aucun écart de conversion n'est constaté ultérieurement.

Les autres placements

Cette catégorie regroupe essentiellement deux catégories d'actifs :

- **Les valeurs amortissables répondant à la définition de l'article R.343-9 du Code des assurances**, c'est-à-dire les valeurs suivantes :
 - obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE ;
 - obligations négociées sur un marché reconnu, autres que celles émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE (par exemple les obligations émises par les sociétés commerciales) ;
 - titres de créances négociables d'un an au plus, émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu ;
 - bons à Moyen Terme Négociables émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu.
- **Les placements relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances**. Il s'agit des actifs ne relevant pas de l'article R.343-9 du Code des assurances. Par exemple :
 - les actions et les parts de fonds communs de placement ;
 - les actifs immobiliers (à l'exception des terrains et constructions présentés dans une rubrique dédiée au bilan) ;
 - les prêts et obligations ne relevant pas de l'article R.343-9 ;
 - les dépôts.
- **Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe**

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, hors coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement, prime ou décote, est amortie au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, conformément aux dispositions de l'article 122-1 de règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (en tenant compte de la surcote/décote) et la valeur de réalisation des titres correspondants ne font pas l'objet d'une provision. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une dépréciation doit être constatée à l'inventaire.

Les actions et autres valeurs à revenu variable

Les actions et autres valeurs à revenu variable sont enregistrées à leur coût d'acquisition, hors frais. La valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est déterminée conformément au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 et correspond, pour les titres cotés, au cours de bourse du jour de l'inventaire et, pour les titres non cotés, à la valeur vénale déterminée en fonction de la situation nette.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure de plus de 20 % au coût d'acquisition et ce depuis plus de six mois consécutifs, il est procédé à une analyse du caractère durable ou non de la dépréciation. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne pour les titres faisant l'objet d'une dépréciation à caractère durable. La provision est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et la valeur de réalisation correspondant à la valeur de marché à la date de clôture.

Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Ce poste recouvre les dépôts que la Société doit effectuer auprès des cédantes lorsque les traités le prévoient, afin qu'elles puissent bénéficier d'une garantie sur leurs provisions techniques cédées.

6.2.1.3. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques représente l'ensemble des provisions techniques rétrocédées sur le marché ou au travers d'opérations de réassurance interne.

Ce poste comprend les provisions non-vie et vie pour primes non acquises, les provisions pour sinistres et les autres provisions techniques.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises cédées constatent la quote-part, calculée *pro rata temporis*, des primes émises et non acquises au passif du bilan qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du traité ou, à défaut, son terme.

Provisions pour sinistres

Ce poste constate les provisions pour sinistres au titre des rétrocessions et correspond à la quote-part rétrocédée des provisions pour sinistres au titre des acceptations qui figure au passif du bilan.

Autres provisions techniques

Ce poste comprend la provision pour risque de contrepartie (i) qui vient en diminution de la part des réassureurs dans les provisions techniques et (ii) qui tient compte du risque de défaillance des réassureurs en fonction de leur notation.

Ce poste comprend aussi la provision pour risques croissants en réassurance vie qui représente la quote-part rétrocédée de la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur.

6.2.1.4. Créances

Créances nées d'opérations de réassurance

Ces créances comprennent essentiellement des primes à émettre ainsi que des créances constituées de soldes débiteurs des réassureurs et des sociétés d'assurances cédantes du Groupe.

Créances diverses

Ce poste comprend essentiellement des créances clients et des créances d'impôts sur les sociétés.

6.2.1.5. Autres actifs

Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport et sont amorties selon le mode linéaire. Les constructions sont amorties sur cinquante ans et les travaux d'aménagement sur cinq ou dix ans suivant le cas.

Les actions propres

Ce poste correspond aux titres AXA auto-détenus, tous affectés à un objectif de couverture ou d'annulation.

Les actions propres représentent l'acquisition d'actions AXA pour (i) neutraliser la dilution des bénéfices résultant de certaines cessions, ainsi que l'effet dilutif lié aux augmentations de capital réservées aux salariés et à l'exercice de stock-options ou pour (ii) mettre en œuvre le programme annuel de rachat d'actions conformément à la politique de gestion du capital du Groupe.

Les titres figurent dans les comptes à leur valeur d'acquisition compte tenu de leur affectation.

Les annulations de titres auto détenus donnent lieu à des écritures permettant de constater la sortie des titres acquis avec en contrepartie une réduction de capital correspondant à la valeur nominale des titres (2,29 euros) multipliée par le nombre de titres annulés. L'écart entre le prix d'achat des titres et la réduction de capital réduit les primes ou un compte de réserves.

Les annulations de titres sont opérées en conformité avec l'Article L.22-10-62 du Code de commerce.

L'application des dispositions relatives au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés (règlement ANC n° 2014-03 au titre VI, Chapitre II, Section 4 « Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés ») donne lieu à la comptabilisation d'une provision.

6.2.1.6. Comptes de régularisation actif

Intérêts et loyers acquis non échus

Ce poste enregistre les intérêts courus sur les placements et couvertures financières.

Autres comptes de régularisation actif

Ces comptes comprennent principalement :

- des pertes de change réalisées *via* des instruments dérivés relatives à des opérations de couverture de titres de participations obéissant à la définition d'actifs structurels et reportés jusqu'à la cession des titres ;

- des écarts de conversion actif sur des dettes perpétuelles de financement de participation structurelles ;
- des primes d'options payées.

6.2.2. Bilan - passif

6.2.2.1. Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués du capital social, des réserves et du résultat de l'exercice avant affectation.

6.2.2.2. Passifs subordonnés

Ce poste inclut les Titres Subordonnés à durée déterminée et les Titres Subordonnés et Super Subordonnés à durée indéterminée, pour lesquels il n'existe pas d'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier.

Les frais d'émission des différents emprunts sont amortis sur la durée des emprunts. Les intérêts des dettes financières sont comptabilisés en charges financières, et la quote-part d'intérêts courus non échus dans les comptes de régularisation passif.

6.2.2.3. Les provisions techniques brutes

Les provisions pour sinistres

Ces provisions sont définies selon l'article R.343-8 du Code des assurances comme étant la « valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaire au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».

Les provisions pour sinistres à payer intègrent également les provisions pour frais de gestion des sinistres qui visent à couvrir les frais de gestion futurs encourus par la Société pour gérer et régler les sinistres en suspens.

Les provisions pour sinistres non-vie et vie comprennent les provisions estimées dossier par dossier, de la coassurance et des acceptations en réassurance y compris les frais de procédure. Elles sont établies sur la base des données transmises par les cédantes et complétées par des estimations actuarielles en fonction des statistiques historiques et des indications fournies par les souscripteurs.

L'article R.343-8 du Code des assurances précise que les provisions mathématiques correspondent à la « valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les capitaux constitutifs de rentes mis à sa charge ». Les provisions mathématiques brutes sont fournies par les entités. De la même façon que pour les autres provisions, les conditions des traités de réassurance sont appliquées pour obtenir les provisions mathématiques rétrocédées et nettes.

Les provisions pour primes non acquises

Ces provisions constatent pour l'ensemble des contrats en cours, la part calculée sur les primes émises et estimées sur les primes restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou à défaut le terme du contrat.

Les autres provisions techniques

Ces provisions incluent essentiellement la provision pour risques croissants en réassurance vie qui correspond à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur.

6.2.2.4. Autres provisions non techniques

Ce poste comprend essentiellement des provisions envers les filiales de la Société au titre du risque de reversement des économies d'impôts réalisées dans le cadre du régime français d'intégration fiscale, ainsi que les provisions pour moins-values latentes sur options et sur des dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture.

La Société est tête de groupe d'un régime d'intégration fiscale qui prévoit que les économies d'impôts sont directement comptabilisées dans les comptes de la Société. À ce titre, une provision pour risque de restitution des économies d'impôts est comptabilisée dès lors qu'il existe une forte probabilité que les filiales redeviennent bénéficiaires compte tenu des perspectives de résultats fiscaux futurs du plan stratégique du Groupe.

6.2.2.5. Les dettes pour dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires

Ce poste comprend les dépôts espèces reçus des rétrocessionnaires internes et externes en garantie d'une partie des provisions techniques cédées lorsque les traités le prévoient.

6.2.2.6. Autres dettes

Ce poste comprend principalement :

- **les dettes nées d'opérations de réassurance ;**
- **les emprunts obligataires** auprès des entités du Groupe ;
- **les dettes envers les établissements de crédit ;**
- **les dettes diverses** qui comprennent :
 - **les dettes financières** vis-à-vis des entités du Groupe ;
 - **les dettes seniors** et **les billets de trésorerie ;**
 - **les autres dettes diverses.**

6.2.2.7. Les comptes de régularisation passif

Ces comptes comprennent essentiellement les écarts de conversion passif relatifs à des dettes structurelles, des intérêts courus et non échus ainsi que des primes sur options encaissées.

6.2.3. Engagements hors-bilan

6.2.3.1. Engagements reçus et donnés dans le cadre de l'activité de holding

- Les engagements reçus sont essentiellement constitués des facilités de crédit autorisées et non tirées obtenues auprès des banques.
- Les engagements donnés sont essentiellement constitués des garanties financières consenties au profit d'entités du Groupe ou de banques consentant des facilités de crédit à des entités du Groupe ;
- Les facilités de crédit autorisées et non tirées au profit d'entités du Groupe représentent les capacités de liquidités que la Société met à disposition de certaines entités du Groupe.

6.2.3.2. Titres nantis et lettres de crédit reçues en couverture des opérations de réassurance

Les engagements hors bilan liés à l'activité de réassurance sont destinés à couvrir les provisions pour sinistres à payer en conformité avec les clauses prévues dans les traités. Il s'agit soit de dépôts effectués sous forme de titres nantis reçus de la part des réassureurs pour le compte de la Société et de ses cédantes, soit de lettres de crédit émises par les banques des réassureurs au profit de la Société.

Les valeurs remises en nantissement par les réassureurs en garantie de leur engagement sont évaluées à la valeur de marché à la date de clôture et sont inscrites en hors-bilan. La Société veille à ce que la valeur de ces titres nantis soit en correspondance avec les risques acceptés et fait verser des compléments en cas de baisse de valeur des titres ou d'augmentation des montants des sinistres.

6.2.3.3. Les engagements sur instruments financiers reçus et donnés

Les instruments dérivés sont des opérations financières ayant pour principale fonction de protéger des éléments financiers contre des évolutions de marché via principalement des *swaps* de taux.

Ils sont comptabilisés en engagements donnés ou reçus pour leur montant notionnel dans des comptes distincts suivant la nature de l'opération dont relève la stratégie.

Les primes afférentes aux contrats d'option ou assimilés sont inscrites au bilan, en compte de régularisation actif ou passif selon le sens des contrats, pour le montant payé ou reçu.

- S'agissant d'instruments dérivés utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, leurs charges et produits relatifs, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en compte de résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie selon un étalement linéaire et calculs d'intérêts courus non échus. Les résultats obtenus par la méthode retenue ne diffèrent pas de façon significative de ceux qui résulteraient de l'utilisation du taux de rendement effectif (TRE).

Les stratégies de rendement couvrent principalement des dettes internes ou externes.

- Pour les autres stratégies, tous les flux constatés sur ces opérations sont enregistrés en compte de régularisation.

Les autres opérations sont principalement liées aux dérivés de change qui protègent une partie de la valeur nette du Groupe en devises étrangères stratégiques ainsi que des flux de trésorerie significatifs.

S'agissant des instruments dérivés en devises, ces derniers sont comptabilisés conformément au point mentionné en 6.1.2.4.

À chaque date d'arrêté, les pertes latentes sur chaque instrument dérivé, résultant de la comparaison de la valeur de marché de l'instrument dérivé et de la valeur comptable globale de l'instrument dérivé incluant tous les éléments inscrits au bilan de l'entreprise et relatifs à cet instrument dérivé, donnent lieu à constitution d'une autre provision non technique. Les profits latents ne sont pas constatés en compte de résultat.

La présentation de l'annexe n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

6.3. Notes sur les comptes du bilan

6.3.1. Bilan - actif

Mouvements ayant affecté les actifs incorporels, les terrains et constructions, les titres de propriété sur les entreprises liées et sur celles avec lesquelles il existe un lien de participation, bons, obligations, et créances avec ces entreprises

Nature de l'actif (en milliers d'euros)	Montant brut en début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice				Montant brut en fin d'exercice
		Entrées	Apports	Sorties	Transferts	
I/ Actifs incorporels	375 753	-	-	-	-	375 753
Terrains et constructions (y compris « en construction »)	200 176	32 103	-	392	-	231 888
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)	66 244 369	116 324	942 548	1 763 344	-	65 539 897
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation (compte 260 et 261)	1 045 449	-	-	275 512	-	769 938
Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes sociétés (comptes 25 et 26 sauf 250, 260 et 261) ^(a)	3 872 340	1 296 196	-	-	-	5 168 536
Prêts sur ces mêmes sociétés	356 000	95 805	-	287 000	-	164 805
II/ Placements	71 718 335	1 540 428	942 548	2 326 248	-	71 875 063
III/ Total des autres placements	5 118 059	-	-	-	-	5 754 466
TOTAL DES PLACEMENTS INSCRITS À L'ACTIF	76 836 394	-	-	-	-	77 629 529

(a) Note : pour les obligations amortissables, ce tableau ne tient pas compte de l'amortissement des surcotes et décotes.

Nature de l'actif <i>(en milliers d'euros)</i>	Amortissements et provisions							Montant net inscrit au bilan en fin d'exercice	Montant net inscrit au bilan à la fin de l'exercice précédent
	En début d'exercice	De l'exercice	Reprises de provisions	Transferts et mouvements de l'exercice			Montant cumulé à la clôture de l'exercice		
				Apport	Sorties	Transferts			
I/ Actifs incorporels	311 495	3 562	-	-	-	-	67 820	307 933	311 495
Terrains et constructions (y compris « en construction »)	189 550	594	-	-	-	-	11 221	220 667	189 550
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)	64 723 886	488 158	306 311	-	-	181 521	1 883 852	63 656 045	64 723 886
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation (compte 260 et 261)	429 924	-	4 202	-	-	181 811	429 512	340 426	429 924
Bons, obligations et créances de toutes natures sur ces mêmes sociétés (comptes 25 et 26 sauf 250, 260 et 261) ^(a)	3 872 340	-	-	-	-	-	-	5 168 536	3 872 340
Prêts sur ces mêmes sociétés	356 000	-	-	-	-	-	-	164 805	356 000
II/ Placements	69 571 700	488 752	310 513	-	-	-	2 324 584	69 550 479	69 571 700
III/ Total des autres placements	5 117 401	-	-	-	-	-	-	5 744 805	5 117 401
TOTAL DES PLACEMENTS INSCRITS À L'ACTIF	74 689 100	-	-	-	-	-	-	75 295 284	74 689 100

(a) Note : pour les obligations amortissables, ce tableau ne tient pas compte de l'amortissement des cotes et surcotes.

Mouvements sur les autres placements

Nature de l'actif (en milliers d'euros)	Montant brut inscrit au bilan à la clôture de l'exercice	Amortissements et provisions au début de l'exercice		Mouvements de l'exercice		Amort. et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
		Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises		
Placements financiers (comptes 23)							
Actions et autres OPCVM	863 604	-	658	9 633	630	9 661	853 944
Obligations	4 087 456	-	-	-	-	-	4 087 456
Prêts	433 729	-	-	-	-	-	433 729
Dépôts	298 990	-	-	-	-	-	298 990
Titres sans liens de participation	70 687	-	-	-	-	-	70 687
TOTAL	5 754 467	-	658	9 633	630	9 661	5 744 805
Placements représentant des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (compte 24)							
	-	-	-	-	-	-	-
Titres à revenus variables autres que les OPCVM	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Part d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-
Parts d'autres OPCVM	-	-	-	-	-	-	-
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-
Total des autres placements	5 754 467	-	658	9 633	630	9 661	5 744 805
TOTAL DES PLACEMENTS	71 875 063	-	-	-	-	-	69 550 479
TOTAL DES PLACEMENTS INSCRITS À L'ACTIF	77 629 529	-	-	-	-	-	75 295 284

État récapitulatif des placements

Nature des placements (en milliers d'euros)	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Valeur			Valeur		
	Brute	Nette	Réalisation ^(a)	Brute	Nette	Réalisation ^(a)
1/ Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	231 888	220 667	254 820	200 176	189 550	211 543
2/ Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	66 390 524	64 077 157	75 863 585	67 378 665	65 242 024	76 292 214
3/ Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4 ^(b)	514 865	505 204	508 526	335 837	335 812	324 468
4/ Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe ^(b)	338 737	338 737	343 617	238 846	238 846	247 948
5/ Obligations et autres titres à revenu fixe	4 087 456	4 160 442	4 147 280	4 067 539	4 075 098	4 053 754
6/ Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7/ Autres prêts et assimilés	598 534	598 534	597 937	425 528	425 528	429 349
8/ Dépôts auprès des entreprises cédantes	5 204 897	5 204 897	5 203 852	3 910 318	3 909 911	3 909 100
9/ Dépôts autres que ceux visés au 8 et cautionnements en espèces et autres placements	262 629	262 629	262 629	279 484	279 484	279 484
10/ Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-	-	-
11/ Instruments dérivés	227 203	227 203	202 013	287 386	287 386	38 055
Stratégies de rendement	4 577	4 577	(10 353)	23 404	23 404	(39 746)
Stratégies de change	40 532	40 532	341 107	125 641	125 641	(99 802)
Autres opérations	182 094	182 094	(128 741)	138 341	138 341	177 603
TOTAL (LIGNES 1 À 11)	77 856 732	75 595 470	87 384 259	77 123 780	74 983 640	85 785 993
Dont TOTAL des instruments dérivés	227 203	227 203	202 013	287 386	287 386	38 054
Dont TOTAL des Placements	77 629 529	75 368 267	87 182 246	76 836 394	74 696 253	85 747 939
Dont						
Placements évalués selon l'article R.343-9 ^(c)	4 054 738	4 127 720	4 114 602	1 929 958	1 937 115	1 914 958
Placements évalués selon l'article R.343-10 ^(c)	73 574 791	71 240 547	83 067 644	74 906 435	72 759 139	83 832 981
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-12 ^(d)	227 203	227 203	202 013	287 386	287 386	38 054
Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-	-	-
Dont						
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	8 208 566	8 199 805	8 176 818	6 765 126	6 694 126	6 671 546
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	-	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	22 802	22 731	21 828	(47 398)	20 101	19 283
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-	-	-
Autres valeurs (Autres affectations ou sans affectations)	69 625 364	67 372 934	79 185 613	70 406 052	68 269 413	79 090 743

(a) Note : La valeur de réalisation des titres de participations correspond à la valeur retenue pour les besoins du bilan sous Solvabilité II.

(b) Note : Les titres à revenu fixe sont reportés en "4/ Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe", tandis qu'en 2024, ils avaient été reportés en "3/ Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4" pour 238 846 milliers d'euros en valeur brute.

(c) Note : Les dépôts en espèces versés aux sociétés cédantes sont reportés selon l'article R343-10 en 2025, tandis qu'en 2024, ils avaient été reportés selon l'article R343-9 pour 3 887 446 milliers d'euros.

(d) Note : La rubrique Autre instruments financiers à terme a été renommée Placements évalués selon l'article R.343-12.

Engagements hors-bilan – instruments dérivés

Marché (en milliers d'euros)	Risque de marché	Nature d'instrument	Instruments dérivés	Stratégie	Durées résiduelles des stratégies selon les tranches	Valeur (notionnel)	Sous-total
De gré à gré	Risque de taux d'intérêt	Contrats d'échange	Asset Swaps de taux	Rendement	De 0 à 1 an	-	15 056
					De 1 à 5 ans	-	
					Plus de 5 ans	15 056	
	Risque de taux d'intérêt	Swaps	CDS	Rendement	De 0 à 1 an	170 000	227 899
					De 1 à 5 ans	-	
					Plus de 5 ans	-	
		Contrats de garantie de taux d'intérêts	Credit swap	Rendement	De 0 à 1 an	-	
					De 1 à 5 ans	-	
					Plus de 5 ans	57 899	
	Risque de taux d'intérêt	Contrats de garantie de taux d'intérêts	Swaps de taux	Rendement	De 0 à 1 an	375 000	5 429 695
					De 1 à 5 ans	425 000	
					Plus de 5 ans	154 026	
				Autres opérations	De 0 à 1 an	188 000	
					De 1 à 5 ans	311 400	
					Plus de 5 ans	3 976 269	
	Risque de change Achats à terme devises contre euros à livrer		Achat(s) devises(s) à terme	Rendement	De 0 à 1 an	120 994	
					De 1 à 5 ans	-	
					Plus de 5 ans	-	
	Risque de change Ventes à terme devises contre euros à recevoir		Vente(s) devise(s) à terme	Rendement	De 0 à 1 an	72 106	5 328 349
					De 1 à 5 ans	-	
					Plus de 5 ans	-	
	Risque de taux d'intérêt et de devises	Contrats d'échange	Swaps de devises (long terme)	Rendement	De 0 à 1 an	235 239	
					De 1 à 5 ans	-	
					Plus de 5 ans	1 030 079	
				Autres opérations	De 0 à 1 an	924 300	
					De 1 à 5 ans	2 587 069	
					Plus de 5 ans	358 562	
	Risque de change		Swaps de change (court terme)	Rendement	De 0 à 1 an	404 373	7 961 398
					De 1 à 5 ans	-	
					Plus de 5 ans	-	
				Autres opérations	De 0 à 1 an	7 557 024	
					De 1 à 5 ans	-	
					Plus de 5 ans	-	

Marché <i>(en milliers d'euros)</i>	Risque de marché	Nature d'instrument	Instruments dérivés	Stratégie	Durées résiduelles des stratégies selon les tranches	Valeur (notionnel)	Sous-total
De gré à gré	Risque de change Achats / Ventes à terme devises contre euros	Options	Options de change	Autres opérations	De 0 à 1 an	4 252 974	4 252 974
					De 1 à 5 ans	-	
					Plus de 5 ans	-	
	Risque action		Options sur index	Autres opérations	De 0 à 1 an	-	1 141 618
					De 1 à 5 ans	726 459	
					Plus de 5 ans	415 159	
	Risque de taux d'intérêt		Contrat à terme	Autres opérations	De 0 à 1 an	421 924	421 924
					De 1 à 5 ans	-	
					Plus de 5 ans	-	
	Risque de taux d'intérêt		Swaption	Autres opérations	De 0 à 1 an	5 000 000	10 000 000
					De 1 à 5 ans	-	
					Plus de 5 ans	5 000 000	
	Risque de taux d'intérêt		Autres	Autres opérations	De 0 à 1 an	2 201 882	2 201 882
					De 1 à 5 ans	-	
					Plus de 5 ans	-	
ENCOURS TOTAL D'INSTRUMENTS DERIVES (NOTIONNEL)						36 980 794	

Nature des placements (en milliers d'euros)	Gains et pertes sur les opérations dénouées au cours de l'année
Stratégie d'investissement ou de désinvestissements	
Stratégie de rendement	
Change à terme	(3 388)
Swaps	5 968
Autres opérations	
Swaps	(59 288)
CCS Swaps de devises	(6 713)
Options :	
Primes	(5 806)
Gains	91 478
Index put	9 139

- Les stratégies de rendement couvrent principalement des dettes internes ou externes.
- Les autres opérations sont principalement liées aux dérivés de change qui protègent une partie de la valeur nette du Groupe en devises étrangères stratégiques ainsi que des flux de trésorerie significatifs. Ces derniers génèrent deux types d'impacts, un résultat de change pour ce qui concerne les swaps de change et la reconnaissance de primes pour les options.

Correspondance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements

(En milliers d'euros)

Placements	77 629 529
Placements en unités de comptes (UC)	-
TOTAL DES PLACEMENTS BRUT	77 629 529
À déduire :	
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	18 189
Provisions Actions et autres OPCVM	20 881
Provisions sur entreprises liées et avec lien de participation	2 313 364
À ajouter :	
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	91 171
Espèces en dépôt immeubles	-
TOTAL ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS NET	75 368 267
Montant net des surcotes/décotes en comptes de régularisation actif et passif	72 982
TOTAL DES PLACEMENTS NET INSCRITS À L'ACTIF	75 295 284

Informations complémentaires

Le solde non encore amorti ou non encore repris, correspondant à la différence sur le prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Valeur de remboursement	4 201 845	4 231 789
Valeur nette	4 127 720	4 075 003
Solde non amorti	74 125	156 786

Analyse droits immobiliers (y compris les actifs représentatifs des contrats à capital variable)

Nature des placements (en milliers d'euros)	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles d'exploitation						
Droits réels	-	-	-	-	-	-
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotés	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations						
Droits réels	-	-	-	-	-	-
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotés ^(a)	231 888	220 667	254 820	200 176	189 550	211 543
TOTAL	231 888	220 667	254 820	200 176	189 550	211 543

(a) Y compris les actifs représentatifs des contrats à capital variable.

Filiales et participations

(En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL D'AXA SA				
1) Filiales (50 % au moins du capital détenu)				
AXA XL Group Ltd O'Hara House, One Bermudiana Road - Hamilton Bermudes HM 08 - Bermudes	-	19 826 716	100,00%	18 253 297
AXA ASIA - SAS 21, avenue Matignon - 75008 Paris - France	7 623 388	167 966	100,00%	7 634 352
AXA UK PLC ^(b) 20 Gracechurch Street - Londres EC3V 0BG - Angleterre	1 043 844	5 577 846	100,00%	6 389 934
AXA VERSICHERUNGEN AG - SA General Guisan-strasse 40 - CH-8401 Winterthur - Suisse	181 306	5 167 163	100,00%	5 171 327
AXA HOLDINGS BELGIUM - SA 1, place du trône- 1000 Bruxelles - Belgique	453 101	915 111	100,00%	4 493 243
AXA MEDITERRANEAN HOLDING - SA Calle monseñor Palmer número 1 - Palma de Majorque- Iles Baléares	213 417	4 143 482	100,00%	4 531 474
AXA KONZERN AG - SA Colonia Allee, 10-20 - 51067 Cologne - Allemagne	79 840	2 424 311	74,37%	3 572 889
AXA France VIE - SA 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre - France	487 725	7 140 985	98,57%	2 548 734
AXA HOLDINGS JAPAN - Kabusikigaisya NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane - Minato-ku - 108 - 8020 Tokyo - Japon	461 733	1 777 743	74,49%	2 261 181
AXA France IARD - SA 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre - France	214 799	2 484 793	100,00%	1 805 826
KOLNISCHE VERWALTUNGS - SA Marie-Curie Strasse 8 51377 Leverkusen - Allemagne	13 498	51 292	76,98%	1 121 697
AXA LIFE EUROPE -DAC Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street -D01 HP90 Dublin-Irlande	99 960	343 846	100,00%	869 424
AXA PARTNERS HOLDING SA (ex AXA ASSISTANCE) 8-10 rue Paul Vaillant Courturier - 92240 Malakoff - France	476 452	46 013	100,00%	826 638
AXA France PARTICIPATIONS -SAS 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre - France	746 755	21 301	100,00%	746 755
COLISEE RE - SA 89-91 rue du Faubourg saint Honoré - 75008 Paris - France	95 436	93 349	100,00%	619 892
AXA GROUP OPERATIONS SAS 81 Rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris - France	185 127	90 690	100,00%	546 423
AXA GENERAL INSURANCE - Ltd Liability Company 4 Hangang-daero 71-gil - Séoul - Corée du Sud	148 274	50 664	99,76%	293 867
SOCIETE BEAUJON - SAS 21, Avenue Matignon - 75008 Paris - France	9 738	63 577	99,96%	254 897
CFP MANAGEMENT - SAS 21, Avenue Matignon - 75008 Paris - France	1 300	18 218	100,00%	139 808
AXA CLIMATE - SAS 14 boulevard Poissonnière - 75009 Paris - France	50 557	(14 511)	100,00%	106 000
ARCHITAS LIMITED 22 Bishopsgate - Londres EC2N 4BQ - Angleterre	7	1 000	100,00%	76 851
AXA EB PARTNERS - SAS 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre - France	54 234	(23 022)	100,00%	70 330
LOR PATRIMOINE - SAS 23, Avenue Matignon - 75008 Paris - France	59 035	591	100,00%	59 043
AXA Health Solutions (ex AXA MATIGNON 10) 21, avenue Matignon - 75008 Paris - France	78 010	-	100,00%	78 025
AXA Health Insurance (ex AXA MATIGNON 12) 21, avenue Matignon - 75008 Paris - France	125 037	8 010	99,97%	125 037
AXA Health Re (ex AXA NEO MATIGNON 9) 21, avenue Matignon - 75008 Paris - France	17	-	100,00%	54 050

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale/ participation	Chiffre d'affaires HT du dernier exerc. écoulé ^(a)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Date de clôture
18 253 297		1 996 541	-	1 696 434	1 425 926	31 décembre 2025
7 634 352			477 789	454 796	551 334	31 décembre 2025
6 389 934		1 112 066		(30 659)	235 253	31 décembre 2025
5 171 327			4 214 185	1 272 327	1 246 374	31 décembre 2025
4 493 243			297 806	304 159	284 238	31 décembre 2025
4 531 474			333 628	306 170	383 661	31 décembre 2025
3 572 889			497 115	507 978	793 803	31 décembre 2025
2 548 734			20 563 786	1 788 960	471 144	31 décembre 2025
2 261 181			113 101	346 077	274 423	31 décembre 2025
1 805 826			9 718 848	1 885 617	1 253 990	31 décembre 2025
1 121 697			1 300	1 248	-	31 décembre 2025
738 186			172 188	34 208	120 000	31 décembre 2025
826 638	69 000		2 264 202	-	-	31 décembre 2025
510 306			-	2 225	-	31 décembre 2025
150 018			2 099	9 504	9 400	31 décembre 2025
260 344	88 500	10 000	911 273	28 577	-	31 décembre 2025
212 313			503 597	28 541	-	31 décembre 2025
45 535		1 002 000	-	(28 516)	-	31 décembre 2025
15 931			-	34	-	31 décembre 2025
85 674			36 199	(13 326)	-	31 décembre 2025
-			-	(210)	-	31 décembre 2025
5 835			4 044	(10 510)	-	31 décembre 2025
59 043			-	15	-	31 décembre 2025
78 016			80	(22)	-	31 décembre 2025
125 037			241 274	2 987	-	31 décembre 2025
54 050			-	(5)	-	31 décembre 2025

(En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus valeur brute
2) Participations (10 à 50 % du capital détenu)				
RESO GARANTIA -SA 6 Nagorny Proezd - bld 9, 3rd Floor, Office 1 - 117152 Moscou - Russie	43 218	184 133	38,61%	700 000
DHP - SAS 21 avenue Matignon- 75008 Paris - France	10 200	11 023	36,87%	163 015
LOR MATIGNON - SAS Tour Majunga - La défense 9- -92800 Puteaux - France	8 538	125 299	27,78%	56 695
BAO MINH INSURANCE CORPORATION 26 Ton That Dam Street Nguyen Thai Binh Ward - District 1- 70000 Ho Chi Minh Ville - Viêt Nam	50 246	55 348	16,65%	53 256
PRIMA Piazzale Loreto 17 - 20131 Milan - Italie	-	-	11,03%	116 321
SOUS – TOTAL A	13 014 791	50 752 929		63 740 284
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS				
1) FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A				
a) filiales françaises (ensemble)				26 112
b) filiales étrangères (ensemble)				34 510
2) Participations non reprises au paragraphe A				
a) dans les sociétés françaises (ensemble)				-
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)				16 681
TOTAL A + B				63 817 587

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations. Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.
(b) Données consolidées.

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale/ participation	Chiffre d'affaires HT du dernier exerc. écoulé ^(a)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Date de clôture
310 000			-	39 318	82 253	31 décembre 2025
2 289			896	(10 612)	-	31 décembre 2025
56 695			11 119	(2 718)	-	31 décembre 2025
17 582			194 055	10 331	361	31 décembre 2025
116 321					-	
61 453 766	157 500	4 120 607	40 558 583	8 622 931	7 132 161	
3 103	-	-	-	-	23 955	
34 510	-	-	-	-	2 823	
-	-	-	-	-	0	
12 845	108	-	-	-	1 555	
61 504 224	157 608	4 120 607	40 558 583	8 622 931	7 160 493	

Placements avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Nature des opérations (en milliers d'euros)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur Brute	Provision	Valeur nette	Valeur Brute	Provision	Valeur nette
Placements	-	-	-	-	-	-
Parts, actions	65 539 897	1 883 852	63 656 045	769 938	429 511	340 426
Bons, obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres ou dépôts	5 168 536	-	5 168 536	-	-	-
Prêts	164 805	-	164 805	-	-	-
TOTAL	70 873 238	1 883 852	68 989 386	769 938	429 511	340 426

Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	4 728 016	5 321 224
Provisions sinistres rétrocédées (vie)	144 651	175 637
Provisions sinistres rétrocédées (non-vie)	4 289 764	4 870 052
Provisions pour Primes non acquises (non-vie)	120 183	105 609
Autres provisions techniques (vie)	182 195	182 890
Autres provisions techniques (non-vie)	(8 777)	(12 964)
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	5 182 095	3 887 446
Créances nées d'opérations de réassurance	1 191 480	1 336 248
TOTAL ACTIF	11 101 590	10 544 919

Ventilations des créances selon leur durée résiduelle

(en milliers d'euros)	2025				2024
Durée Résiduelle	Moins de 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
CRÉANCES					
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Primes à émettre	-	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance (Hors provision pour dépréciation des créances douteuses)	1 183 117	14 178	-	1 197 294	1 341 961
Provision créances nées d'opérations de réassurance douteuses	-	-	(5 815)	(5 815)	(5 713)
Créances diverses	332 117	32 354	72 830	437 301	299 425
Personnel	1	-	647	648	609
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	104 134	6 086	24 690	134 910	66 586
Créances diverses ^(a)	227 983	26 268	47 493	301 744	232 231
TOTAL	1 515 234	46 531	67 016	1 628 781	1 635 674

(a) Le poste « créances diverses » de 301 744 milliers d'euros comprend un montant net de dépréciation de 36 005 milliers d'euros résultant du versement de dividendes par Reso mais restant soumis aux restrictions légales liées à la guerre en Ukraine.

Créances avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Nature de l'opération <i>(en milliers d'euros)</i>	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
CRÉANCES						
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
Primes à émettre	-	-	-	-	-	-
• sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
• sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
• sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
• sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	981 509	-	981 509	-	-	-
Créances diverses	49 136	-	49 136	10	-	10
TOTAL	1 030 645	-	1 030 645	10	-	10

Produits à recevoir et comptes de régularisation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
PRODUITS À RECEVOIR		
Primes acquises acceptées non émise (vis-à-vis des cédantes)	766 981	743 610
Personnel	648	609
Organismes sociaux	-	-
État	134 910	66 457
Divers – produits à recevoir	300 575	212 619
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	1 203 113	1 023 294
COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF		
Intérêts et loyers acquis non échus	194 016	156 215
Frais d'acquisition reportés	-	-
Vie	-	-
Non-Vie	-	-
Autres comptes de régularisation (actif)	4 531 451	4 150 277
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	-	-
Autres charges à répartir	-	-
Différence sur les prix de remboursement à recevoir (actif)	138 928	114 732
Évaluations techniques de réassurance (actif)	192 360	158 184
Comptes de régularisation (dérivés)	186 736	145 321
Autres comptes de régularisation actif	3 479 859	3 480 890
Écarts de conversion actif	435 686	212 467
Primes sur options payées	76 000	33 711
Charges constatées d'avance	21 882	4 973
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF	4 725 467	4 306 491

6.3.2. Bilan - passif

Composition du capital social

Le capital de la Société est composé de 2 090 621 874 actions d'un nominal de 2,29 euros, soit un montant total de 4 787 524 091,46 euros au 31 décembre 2025. Ces actions ont toutes été entièrement souscrites et libérées et portent jouissance au 1^{er} janvier 2025.

Mouvements des titres (en euros)	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres au 31 décembre 2024	2 214 797 873	2,29	5 071 887 129
Titres émis	13 852 925	2,29	31 723 198
Titres remboursés ou annulés	138 028 924	2,29	316 086 236
Titres au 31 décembre 2025	2 090 621 874	2,29	4 787 524 091

Composition des actions propres

(En euros)	31 décembre 2024	Augmentation	Diminution	31 décembre 2025
Nombre d'actions propres	39 423 070	141 668 856	145 849 564	35 242 362
Cours moyen d'achat	31,61	40,09	38,50	37,20
Valeur nominale	2,29	2,29	2,29	2,29
Montant des frais de négociation	-	-	-	-

Le 1^{er} juillet 2025, AXA a conclu une convention de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement aux termes de laquelle AXA a exécuté un programme de rachat de ses propres actions pour un montant maximum de 3,8 milliards d'euros afin de compenser la dilution des bénéfices résultant de la vente d'AXA IM à BNP Paribas, tel qu'annoncé le 1^{er} août 2024.

La convention de rachat d'actions a été exécutée conformément aux termes de l'autorisation en vigueur accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Aux termes de cette convention, le rachat d'actions a débuté le 2 juillet 2025 et a pris fin le 19 janvier 2026 pour un montant de 3,8 milliards de d'euros, dont 3,5 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2025 pour 87 743 053 titres acquis.

AXA a annulé progressivement 77 952 762 titres pour 3,1 milliards d'euros dans le cadre de ce programme de rachat d'actions en 2025.

Variations des capitaux propres

(En milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Résultat net	5 135 061	7 820 000
Par action	2,32	3,74
Variation des capitaux propres par rapport à la situation d'ouverture	(1 058 328)	(1 792 501)
Par action	(0,48)	(0,86)
Dividende proposé ^(a)	4 761 815	4 850 243
Par action	2,15	2,32

(a) Le dividende proposé au 31 décembre 2025 est soumis à l'Assemblée Générale du 30 avril 2026.

(En milliers d'euros)	Capitaux propres 2024 avant affectation du résultat net	Affectation du résultat net	Autres mouvements					Capitaux propres 2025 après affectation du résultat net
			Augmentation de capital réservé aux salariés	Levées d'options de souscriptions d'actions	Rachat/Annulation d'actions	Dividendes distribués	Autres	
Capital social	5 071 887	-	29 139	2 585	(316 086)	-	-	4 787 525
Primes liées au capital social	15 507 792	-	382 050	21 642	(3 394 084)	-	-	12 517 399
Réserve de réévaluation	6	-	-	-	-	-	-	6
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	6 035 048	-	-	-	(1 709 032)	-	-	4 326 016
Report à nouveau	8 021 266	5 135 061	-	-	-	(4 628 714)	-	8 527 613
Résultat net de l'exercice	5 135 061	(5 135 061)	-	-	-	-	7 820 000	7 820 000
TOTAL	39 771 060	-	411 189	24 227	(5 419 202)	(4 628 714)	7 820 000	37 978 559

Pour rappel, l'Assemblée Générale Mixte tenue le 23 avril 2024 a pris note de la dispense d'AXA SA de doter la réserve légale, en tant que Réassureur soumis au régime prudentiel dit Solvabilité II.

Le solde de la réserve légale de 538 556 milliers d'euros a alors été affecté (i) au compte de réserves diverses pour un montant de 252 139 milliers d'euros et (ii) au compte de réserve spéciale des plus-values à long terme pour 286 417 milliers d'euros, correspondant à la partie de la réserve légale valant réserve spéciale des plus-values à long terme. Ces réserves sont présentées au sein du poste autres réserves.

Ventilation des passifs subordonnés selon leur durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2025	Échéance à moins d'un an	Échéance d'un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée)	4 502 800	-	-	4 502 800
Euro Medium Term Notes subordonnés à durée indéterminée	125 000	-	-	125 000
Obligations subordonnées 5,625 % 2054 (£)	159 765	-	-	159 765
Obligations subordonnées 3,375 % 2047	1 500 000	-	-	1 500 000
Obligations subordonnées 4,5 % 2046 (\$)	723 743	-	-	723 743
Obligations subordonnées 5,125 % 2047 (\$)	851 462	-	-	851 462
Obligations subordonnées 3,337 % 2049	2 000 000	-	-	2 000 000
Obligations subordonnées 1,495 % 2041	1 000 000	-	-	1 000 000
Obligations subordonnées 1,875 % 2042	1 250 000	-	-	1 250 000
Obligations subordonnées 4,25 % 2043	1 250 000	-	-	1 250 000
Titres Subordonnés Remboursables 8,60 % 2030 (\$)	745 511	-	-	745 511
Euro Medium Term Notes subordonnés	2 750 000	-	-	2 750 000
TOTAL	16 858 281	-	-	16 858 281
Intérêts courus non échus ^(a)	269 929	269 929	-	-
TOTAL	17 128 210	269 929	-	16 858 281

(a) Les intérêts courus non échus sont comptabilisés en compte de régularisation – Passif.

- Les TSDI sont des obligations à durée indéterminée. La Société détient l'option de différer le paiement des coupons sous certaines conditions. Néanmoins, ils doivent être payés dès que ces conditions sont levées ou lors de remboursement de l'instrument. En cas de différé prolongé, ces coupons restent juridiquement dus. De même, en l'absence de paiement de dividendes, les coupons non payés accumulés depuis des années entreront dans l'assiette des créances à rembourser lors d'une liquidation éventuelle.
- Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont souvent assorties :
 - d'options de remboursement anticipé (*calls*) dont l'exercice est contrôlé par le Groupe, et qui donnent à AXA SA la possibilité de rembourser le principal par anticipation, sans pénalité, à certaines dates ;
 - de clauses de majoration d'intérêts (*step-up*) à partir d'une certaine date.

Provisions techniques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Provisions techniques brutes	11 230 581	10 447 507
Provisions pour sinistres (vie)	242 568	272 269
Provisions pour sinistres (non-vie)	10 547 542	9 763 906
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	163 093	132 888
Autres provisions techniques (vie)	277 378	278 444
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires	961 691	1 174 600
TOTAL PASSIF	12 192 272	11 622 108

Variation des autres provisions non techniques

(En milliers d'euros)	31 décembre 2024	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31 décembre 2025
Provisions réglementées	44 806	-	-	-	44 806
Provision pour perte de change	148 293	86 435	144 668	-	90 060
Provisions pour impôts	964 308	232 338	18 109	-	1 178 536
Autres provisions non techniques	285 593	93 604	115 724	-	263 473
TOTAL	1 443 000	412 378	278 501	-	1 576 876

Ventilations des dettes selon leur durée résiduelle

Durée Résiduelle (en milliers d'euros)	2025				2024
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
DETTES					
Dettes pour dépôts en espèce reçus des rétrocessionnaires	961 691	-	-	961 691	1 174 600
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 253 927	44 092	-	1 298 019	1 431 722
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	2 324 530	863 436	3 187 965	2 786 975
Dettes envers les établissements de crédit	302 256	-	-	302 256	175 390
Dettes diverses dont :	3 191 145	4 702 200	8 500 898	16 394 243	15 308 270
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 030 088	4 184 200	6 145 370	12 359 658	11 499 895
Titres de créances négociables émis par l'entreprise	505 500	500 000	2 350 000	3 355 500	3 254 000
Autres dettes diverses	655 557	18 000	5 528	679 085	554 375
Autres dettes	4 747 328	7 070 822	9 364 334	21 182 484	19 702 358
TOTAL	5 709 020	7 070 822	9 364 334	22 144 175	20 876 958

Dettes avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Nature des opérations (en milliers d'euros)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
DETTES						
Dettes pour dépôts en espèce reçus des rétrocessionnaires	780 108	-	780 108	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
• sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
• sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	238 386	-	238 386	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	3 187 965	-	3 187 965	-	-	-
Dettes diverses	12 522 054	-	12 522 054	-	-	-
Autres dettes	15 948 406	-	15 948 406	-	-	-
TOTAL	16 728 514	-	16 728 514	-	-	-

Charges à payer et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
CHARGES À PAYER		
Primes acquises à rétrocéder (vis-à-vis des réassureurs)	668 128	674 997
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés	-	-
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	-	-
État		
Charges fiscales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	151 331	102 950
Actionnaires, dividendes à répartir	-	-
Divers – charges à payer	345 817	271 386
TOTAL CHARGES À PAYER	1 165 276	1 049 333
COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		
Intérêts courus non échus	455 317	460 654
Estimation commissions et courtages	-	-
Autres comptes de régularisation (passif)		
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Amortissements des différences sur les prix de remboursement (passif)	18 189	18 185
Évaluations techniques de réassurance (passif)	231 043	185 920
Comptes de régularisation - dérivés	444 382	272 466
Autres comptes de régularisation – passif	36 396	66 386
Écarts de conversion passif	602 211	164 223
Primes sur options encaissées	23 640	27 905
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF	1 811 179	1 195 740

- **Les primes sur options** sont principalement liées à des stratégies visant à (i) protéger la solvabilité du Groupe, (ii) protéger une partie de la valeur nette d'inventaire du Groupe en devises stratégiques et (iii) protéger des flux de trésorerie importants.

Actif Passif en devises

		31 décembre 2025			31 décembre 2024
Devises (en milliers d'euros)		Actif	Passif	Net	Net
EUR	Euro	54 722 081	79 111 798	(24 389 717)	(24 813 759)
USD	US Dollar	19 966 080	5 859 491	14 106 589	13 937 637
GBP	Pound Sterling	7 702 626	2 225 147	5 477 479	5 684 379
CHF	Swiss Franc	5 291 437	1 651 311	3 640 125	3 745 761
JPY	Yen	2 522 544	1 763 167	759 377	965 993
KRW	Won	397 056	30 771	366 285	349 723
OTH	Autres devises	997 826	957 965	39 861	130 267
TOTAL		91 599 650	91 599 650	0	0

6.4. Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

Activité Vie (En milliers d'euros)	A – Catégories 1 à 19	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Rubrique		
1 Primes acquises	109 475	61 855
2 Charges des prestations	(50 669)	(28 931)
3 Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	(23 269)	7 247
4 Ajustements ACAV	-	-
A – Solde de souscription	35 536	40 171
5 Frais d'acquisition	(5 327)	(3 581)
6 Autres charges de gestion nettes	(2 315)	(2 054)
B – Charges d'acquisition et de gestion nettes	(7 642)	(5 635)
7 Revenus nets des placements	35 133	24 349
8 Participation aux résultats	(9 611)	(8 503)
C – Solde financier	25 521	15 846
9 Primes données en substitution	-	-
10 Part des garants en substitution dans les charges de prestation	-	-
11 Part des garants en substitution dans les charges de provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-
12 Part des garants en substitution dans la participation aux résultats	-	-
13 Commissions reçues des garants en substitution	-	-
D – Solde de substitution	-	-
14 Primes cédées	(75 704)	(37 255)
15 Part des réassureurs dans les charges des prestations	19 616	19 740
16 Part des réassureurs dans les charges des provisions assurance vie et autres provisions techniques	15 540	(4 933)
17 Part des réassureurs dans la participation aux résultats	5 562	4 394
18 Commissions reçues des réassureurs	4 778	2 027
E – Solde de réassurance	(30 208)	(16 027)
RÉSULTAT TECHNIQUE (A + B + C + D + E)	23 208	34 355
Hors compte ^(a)		
19 Montant des rachats	-	-
20 Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-
21 Provisions techniques brutes à la clôture	519 946	550 713
22 Provisions techniques brutes à l'ouverture	550 713	562 897

(a) Les stocks de provisions à l'ouverture sont évalués aux taux de change de N-1

Activité Non-Vie

(En milliers d'euros)

Rubrique	B – Catégories 20 à 39	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
1 Primes acquises	10 095 590	9 749 827
1 a. Primes	10 132 558	9 725 028
1 b. Variation des primes non acquises	(36 968)	24 799
2 Charges des prestations	(5 461 553)	(6 116 226)
2 a. Prestations et frais payés	(4 522 095)	(5 780 157)
2 b. Variation des provisions pour prestations et diverses	(939 459)	(336 068)
A – Solde de souscription	4 634 037	3 633 601
5 Frais d'acquisition	(2 793 233)	(2 496 359)
6 Autres charges de gestion nettes	(15 921)	(28 758)
B – Charges d'acquisition et de gestion nettes	(2 809 155)	(2 525 117)
7 Revenus nets des placements	1 147 942	625 139
8 Participation aux résultats	(592)	(1 908)
C – Solde financier	1 147 351	623 230
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	(2 042 041)	(2 071 427)
10 Part des réassureurs dans les prestations payées	848 188	2 199 122
11 Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	(474 701)	(1 093 557)
12 Part des réassureurs dans la participation aux résultats	592	1 907
13 Commissions reçues des réassureurs	267 682	250 583
D – Solde de réassurance	(1 400 280)	(713 371)
RÉSULTAT TECHNIQUE (A + B + C + D)	1 571 954	1 018 344
Hors compte ^(a)		
14 Provisions pour primes non acquises à la clôture	163 093	132 888
15 Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	132 888	160 796
16 Provisions pour sinistres à payer à la clôture	10 547 542	9 763 906
17 Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	9 763 906	9 371 089
20 Provision pour risque d'exigibilité à la clôture	-	-
21 Provision pour risque d'exigibilité à l'ouverture	-	-
18 Autres provisions techniques à la clôture	-	-
19 Autres provisions techniques à l'ouverture	-	-

(a) Les stocks de provisions à l'ouverture sont évalués aux taux de change de N-1

Commissions afférentes à l'assurance directe/réassurance

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Assurance vie	3 341	1 544
Assurance non-vie	2 767 861	2 474 147
TOTAL	2 771 202	2 475 691

Ventilation des primes brutes

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Primes d'assurance acceptées (France)	3 552 048	3 231 928
Primes d'assurance acceptées EEE (hors France)	4 292 436	4 064 938
Primes d'assurance acceptées hors EEE	2 397 550	2 490 016
TOTAL	10 242 033	9 786 883

Revenus et frais financiers

(en milliers d'euros)

	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres placements	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Revenus des placements	7 201 037	678 037	7 879 073	7 478 856
Revenus des placements immobiliers	-	2 048	2 048	5 099
Revenus des autres placements	-	1 833 169	1 833 169	194 107
Autres revenus financiers (commissions, honoraires, intérêts...)	-	349 582	349 582	134 182
TOTAL (POSTE II-2 DU COMPTE DE RÉSULTAT « VIE »), (POSTE III-3 DU COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE)	7 201 037	2 862 835	10 063 872	7 812 244
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...), (poste II-9a « Vie » et poste III-5a non technique nets des frais de gestion des placements)	(354 725)	(1 091 697)	(1 446 422)	(1 590 782)
a) total des autres produits des placements	-	-	-	-
b) total des autres charges des placements	-	(516 413)	(516 413)	(527 397)

Impôts sur les sociétés

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
Impôt (en milliers d'euros)	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
Afférent aux opérations ordinaires	127 416	59 380	186 795	92 855	(194 657)	(101 801)
Afférent aux produits et charges exceptionnels	-	-	-	-	-	-
TOTAL	127 416	59 380	186 795	92 855	(194 657)	(101 801)

L'impôt sur les sociétés varie de 289 millions d'euros ; un produit de 187 millions d'euros en 2025 contre une charge s'élevant à 102 millions d'euros pour l'exercice 2024 et qui correspond notamment à une provision de charge d'impôt de 101 millions d'euros au titre de la taxe OCDE dite « pilier 2 » visant à garantir qu'une imposition effective de 15% soit atteinte dans chaque juridiction où le Groupe exerce.

Charges de personnel et rémunération des dirigeants

Catégories (en euros)	2025	2024
Rémunération fixe	4 658 334	4 599 208
Rémunération variable	6 224 512	5 394 142
Charges sociales	1 431 000	1 261 760
Autres	-	-
Total Charges de personnel	12 313 846	11 255 110
Rémunération des administrateurs	2 100 000	2 100 000
TOTAL	14 413 846	13 355 110

Les jetons de présence alloués en 2025 et qui seront réglés en 2026 s'élèvent à 2 062 357 euros.

Synthèse des options et actions ou unités de performance attribuées aux membres du Comité de Direction rémunérés par la Société

(En euros)	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance et unités de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance et unités de performance attribuées au cours de l'exercice
TOTAL	-	5 496 013	-	7 914 294

6.5. Informations sur les événements post-clôture

Le 27 février 2026, AXA a conclu une convention de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement aux termes de laquelle AXA s'engage à racheter ses propres actions pour un montant maximum de 1,25 milliard d'euros, conformément à la politique de gestion du capital, et tel qu'annoncé le 26 février 2026.

La convention de rachat d'actions est exécutée conformément aux termes de l'autorisation ⁽¹⁾ en vigueur telle qu'accordée par

l'Assemblée Générale des actionnaires. D'après les termes de la convention de rachat d'actions ⁽²⁾, le rachat d'actions a débuté le 2 mars 2026 et se termine au plus tard le 16 juin 2026. Pour chaque jour de la période de rachat, le prix par action à payer par AXA ⁽³⁾ sera déterminé sur la base du cours moyen de l'action pondéré par les volumes. AXA confirme son intention d'annuler toutes les actions ainsi rachetées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

6.6. Autres Informations

6.6.1. Informations relatives aux dons et mécénats

Le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée aux 1. et 4. de l'article 238 bis et de l'article 238 bis A0 du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 22 142 651 euros. Il se compose de dons et d'engagements en faveur d'actions de mécénats et d'initiatives conduites par le Fonds AXA pour le Progrès humain.

6.6.2. Informations relatives aux transactions entre parties liées

Aucune des transactions entre parties liées, en cours à la date d'arrêté ou ayant eu des effets sur l'exercice, ne présente les caractéristiques des transactions à mentionner conformément au règlement ANC n° 2014-03 (article 832-16).

(1) L'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 24 avril 2025, ou l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 30 avril 2026, le cas échéant.

(2) Le programme de rachat d'actions sera effectué en complément de toute autre opération éventuelle de rachat d'actions conformément à sa politique de gestion du capital.

(3) Le prix de rachat ne pourra excéder le prix maximum d'achat fixé par l'autorisation en vigueur de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.